



ACTES
de la *Conférence nationale*
et
du 13^e colloque de l'AQPC

*Les collèges,
une voie essentielle de développement*

**Savoir communiquer : un objectif
commun à tous les programmes**

par

Michelle LAUZON,
conseillère pédagogique
Collège de Maisonneuve

Association québécoise
de pédagogie collégiale



Cégep de Chicoutimi



Fédération
des cégeps



Atelier JP1.3

Savoir communiquer : un objectif commun à tous les programmes

Michelle Lauzon
Conseillère pédagogique
Collège de Maisonneuve

Cet atelier présente la version détaillée de l'objectif *Savoir communiquer* qui vient d'être adoptée à Maisonneuve par la Commission pédagogique, à la suite d'une démarche qui s'est étalée sur plus d'un an et qui a comporté un travail de recherche et de réflexion en comité multidisciplinaire et deux consultations majeures de tout le milieu. C'est un document¹ de 17 pages où l'on retrouve, en regard de quatre savoirs — *savoir écrire, savoir s'exprimer oralement, savoir lire et savoir écouter* — les compétences que tous les élèves du Collège devraient avoir développées au terme de leurs études, des critères particuliers de performance et un ensemble de remarques concernant le contexte d'application de l'objectif.

L'adoption de ce document marque l'aboutissement d'une démarche et c'est avec satisfaction que nous mesurons le chemin parcouru. Cependant il faut reconnaître que la mise au point d'objectifs communs, de critères d'évaluation et de stratégies pédagogiques dans un domaine aussi complexe que le savoir-communiquer est une entreprise qui requiert plusieurs années d'expérimentation et de révision. C'est donc en considérant le texte actuel comme un point de départ et en anticipant qu'il devra être amélioré au cours des prochaines années qu'il a été retenu comme projet d'action au Collège; c'est dans ce même esprit qu'il est présenté ici.

CONTEXTE D'ÉLABORATION DE L'OBJECTIF

L'élaboration de cet objectif se situe dans le prolongement de recherches, d'expériences et de consultations qui ont conduit à l'adoption par la Commission pédagogique, en 1991 et en 1992, d'un ensemble d'objectifs communs de formation fondamentale² — dont l'objectif *Savoir communiquer* — et d'une politique de concertation par programmes. Les *objectifs de formation fondamentale du Collège* représentent les buts généraux qui devraient guider la formation de tous les étudiants de Maisonneuve, quel que soit leur programme d'études. La *Politique de concertation par programmes* formule un cadre de référence pour les programmes de formation et leur gestion et, plus particulièrement, elle prévoit la création de comités de programmes dont la fonction est d'orienter et de prendre en charge le développement de la concertation par programmes.

Ces ententes élaborées au cours des années précédentes reflétaient le développement de conceptions partagées concernant la mise en oeuvre de la formation fondamentale et de l'approche-programme. En raison de ce contexte et du dynamisme de la Commission pédagogique, le comité chargé d'élaborer l'objectif a pu réaliser son mandat avec le soutien de tout le milieu et la participation active des départements.

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ DE TRAVAIL

Le service du Développement pédagogique a été chargé de l'animation du comité, de la recherche documentaire et de la rédaction des documents. Les membres du comité — des enseignants et une aide pédagogique individuelle — ont été recrutés avec le souci de représenter les grandes familles de disciplines enseignées au Collège. Au cours de la deuxième session de son mandat le Comité comptait des membres qui, aussi, siégeaient à la Commission pédagogique, ce qui a permis un échange continu d'information et a grandement facilité la coordination du travail des deux groupes..

Le mandat reçu était de *définir avec la meilleure précision possible les compétences de niveau collégial en matière de savoir communiquer et de proposer des modes d'évaluation de la maîtrise de ces compétences par les élèves*. Nous avons cherché à définir ces compétences en restant sur le terrain de ce qui pouvait être commun à tous les programmes, considérant que des travaux subséquents, sous la responsabilité des comités de programmes, devraient déterminer ce qui pourrait en constituer les applications dans chaque programme, en tenant compte des particularités des disciplines qui le composent. Ultimement, la planification de la progression de ces apprentissages dans les différents cours de chaque programme constituera le niveau le plus concret de la définition de ces compétences. Le mandat de notre comité était de produire des outils qui permettraient de réaliser de façon concertée ces planifications particulières .

DÉMARCHE DU COMITÉ

Nous avons choisi de travailler d'abord à la définition des objectifs du volet communication écrite, tout en essayant de mettre au point un référentiel et une procédure qui puissent s'appliquer à la définition des autres volets.

Premiers travaux

Ils ont été consacrés à la recherche et à l'articulation des principaux points de référence. Parmi les points retenus soulignons particulièrement les suivants :

- le critère général pour déterminer le niveau de performance requis de l'élève au sortir du cégep est celui de l'*autonomie*, c'est-à-dire la capacité de l'élève d'assumer à la fois l'application et le perfectionnement de ce qu'il a appris³;
- les niveaux de la *compétence langagière* ne peuvent pas se définir dans l'abstrait, mais plutôt en regard des exigences spécifiques de chaque niveau scolaire, c'est-à-dire, dans notre cas, *en rapport avec la difficulté des contenus et à la complexité des opérations intellectuelles des programmes du niveau collégial*⁴;
- ces exigences ne peuvent se vérifier que dans des productions concrètes en regard desquels des critères de performance sont précisés.

Également, utilisant comme grille d'analyse les trois aspects de la compétence langagière définis par Monique Lebrun⁵ : les aspects linguistique, textuel, et discursif, nous avons étudié quatre documents⁶ qui définissent de façon détaillée les compétences que l'on devrait attendre des étudiants de niveau collégial. Cette analyse a finalement conduit au choix de cinq aspects essentiels de la compétence à communiquer auxquels se rattacherait les critères de performance que nous voulions définir. Ces cinq aspects étaient les suivants : adaptation à la situation de communication; compétence disciplinaire; structuration du texte; qualité de la langue; application des règles de présentation matérielle⁷.

Parallèlement nous faisons l'inventaire des textes que nos étudiants étaient appelés à rédiger au cours de leurs études et de ceux qu'ils devraient être capables d'écrire au terme de celles-ci, tant dans des situations scolaires ou professionnelles que dans leur vie personnelle. Nous avons regroupé ces divers textes en quatre grandes catégories : résumés, rapports⁸, textes argumentatifs, textes expressifs. Il s'en suivait que nous pensions que les élèves de tous les programmes devraient être capables d'écrire ces quatre types de textes à la fin de leurs de leurs études, et ceci en démontrant leur compétence en regard des cinq critères de performance identifiés. Après avoir formulé des critères de performance particuliers pour chaque type de texte, nous avons assez de matériel pour passer à une étape de consultation afin de valider les orientations que nous proposons au milieu et les applications concrètes que nous en faisons pour le volet Savoir écrire.

Processus de consultation

Six mois après avoir commencé son travail le comité a déposé à la Commission pédagogique un rapport d'étape détaillé et des propositions précises à soumettre à la consultation. Ces propositions portaient plus spécifiquement sur la définition de l'objectif Savoir écrire, le choix et la définition des types de textes et des critères retenus. Dans le cadre de cette consultation chacun des départements s'est prononcé par écrit sur les propositions en répondant à un questionnaire permettant de proposer des modifications de fond ou de forme.

C'est la Commission pédagogique qui chapeautait la consultation. En pratique, le Comité des affaires pédagogiques du syndicat des enseignants s'est trouvé à jouer un rôle d'animation important en tenant, au début de la période de consultation, des réunions qui ont permis aux représentants des départements de s'approprier les grandes lignes du rapport d'étape et le sens des propositions soumises et, après que les départements aient répondu au questionnaire, en synthétisant les réponses et en dégagant les consensus qui ressortaient de la consultation individuelle des départements.

Réactions au rapport et résultats de la consultation

Le rapport a été accueilli avec beaucoup d'intérêt; ce qui n'empêche que, dans un premier temps, il a aussi causé quelques surprises et soulevé des craintes et des objections. Par exemple, certains enseignants étaient réticents à considérer que les étudiants pouvaient pratiquer l'écriture dans *toutes* les disciplines ou que les finissants de *tous* les programmes devaient savoir rédiger des textes argumentatifs ou expressifs. Des professeurs ont aussi souligné qu'ils étaient avant tout spécialistes d'une discipline et ressentaient un manque de compétence spécialisée pour intervenir en relation avec les aspects linguistiques de la communication.

Également, des préoccupations pour la faisabilité des objectifs et la façon de les mettre en application étaient présentes : le niveau de compétence des élèves à l'entrée permet-il de viser les objectifs proposés? comment ces objectifs seront-ils traduits dans les cours? faudra-t-il pratiquer chacun des types de texte dans chaque cours, sinon comment se fera le partage des responsabilités entre les différents cours et disciplines d'un programme? comment l'atteinte des objectifs sera-t-elle mesurée? quels moyens qui seront mis en oeuvre pour soutenir leur implantation? quelle sera la place des cours de mise à niveau? quel sera le rôle spécifique des professeurs de français?... Au delà de ces questions touchant surtout les modalités, certains exprimaient la crainte que toute l'opération n'aboutisse qu'à bureaucratiser ou à secondariser l'enseignement collégial (objectifs trop pointus, autonomie de l'enseignant trop limitée...).

L'énumération de ces questions et réticences montre que le document final n'a pas été adopté sans débat. Malgré cela, le milieu était dans l'ensemble plutôt favorable aux orientations du rapport, soulignant qu'il constituait un outil qui allait faciliter la clarification des critères et permettre une concertation sur les exigences tant à l'intérieur des départements qu'entre eux. Compte tenu de cet accord de principe, la consultation a permis de confirmer dans leurs grandes lignes les orientations proposées et de recueillir de nombreuses et très utiles suggestions — ajouts, modifications — concernant la définition de l'objectif, des types de textes et des critères particuliers s'appliquant à chacun.

Les réponses à apporter aux questions soulevées à propos de la mise en oeuvre des objectifs conditionnaient dans une certaine mesure l'accord avec les objectifs eux-mêmes. Des clarifications et des ajustements ont été proposés en Commission pédagogique. Au terme d'une première consultation le Comité de travail sur le Savoir communiquer s'est trouvé en mesure de reformuler l'objectif Savoir écrire en tenant compte des suggestions recueillies et d'aborder la définition des objectifs des trois autres volets : savoir s'exprimer oralement, savoir lire et savoir écouter, à partir d'un modèle maintenant validé. À la toute fin, après révision de l'ensemble des volets par la Commission pédagogique, le *Contexte d'application* que l'on trouve au tout début du document a été rédigé pour faire état des éclairages et des réponses, certaines partielles et provisoires, qui ont été apportées aux questions touchant la mise en oeuvre.

EXEMPLES TIRÉS DOCUMENT ADOPTÉ

Les extraits suivants donnent une idée de l'ensemble du document. L'extrait tiré de l'objectif Savoir écrire montre de quelle façon les objectifs sont précisés et le texte intégral du contexte d'application situe la façon dont cette application est envisagée, dans son esprit et dans certaines de ses modalités.

Savoir écrire : définition détaillée

Au terme de leurs études, les élèves seront capables de rédiger des résumés, des textes informatifs, des textes argumentatifs et des textes expressifs mettant en jeu leurs connaissances générales et spécialisées correspondant à leur programme d'études, ainsi que leurs expériences et leurs savoirs personnels, dans des conditions analogues à celles qui prévalent dans les études universitaires, en milieu de travail ou dans la vie courante et en satisfaisant à des critères reliés aux cinq aspects suivants:

- adaptation à la situation de communication;
- compétence disciplinaire;
- structuration du texte;
- qualité de la langue;
- application des règles de présentation matérielle.

Savoir écrire : les textes informatifs

définition

Le texte informatif a pour but principal de fournir au destinataire des données pertinentes et suffisantes sur une question ou une situation, de façon à lui permettre, s'il y a lieu, de tirer les conclusions appropriées.

Principales catégories

Le RAPPORT est le type même de texte informatif où la sélection et la présentation des données doivent être faites avec rigueur, dans le but de renseigner adéquatement le destinataire et de le guider vers la conclusion, la solution, l'hypothèse ou la décision appropriée. Le COMPTE RENDU est moins formel que le rapport, tant dans le fond que dans la forme, mais il est soumis aux mêmes exigences d'exactitude et d'objectivité; par contre il ne vise pas à orienter les conclusions ou les actions du destinataire. La QUESTION À DÉVELOPPEMENT relève aussi de la présente catégorie lorsqu'il s'agit surtout de formuler, d'organiser, d'interpréter ou d'appliquer un ensemble de connaissances.

Textes informatifs : critères
<p>1. Adaptation à la situation de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sujet est bien délimité et les objectifs sont clairs. - Le texte donne toutes les informations requises pour éclairer le destinataire. - Les circonstances de la situation et le problème tel que posé par le destinataire sont pris en compte. Les consignes reçues sont respectées.
<p>2. Compétence disciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le texte est fidèle aux faits. Le choix des données ou informations transmises est pertinent. - Un mode de collecte et d'analyse de l'information propre à la discipline est utilisé et, si nécessaire, décrit. - Les termes spécialisés sont utilisés à bon escient.
<p>3. Structuration du texte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan et l'organisation du texte respectent les exigences propres au type de texte informatif choisi. - Les idées sont articulées de façon à amener logiquement la conclusion.
<p>4. Qualité de la langue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le code grammatical est respecté. - Le vocabulaire est juste et approprié. - Un niveau de langue standard est utilisé. Les tournures de la langue parlée sont évitées.
<p>5. Application des règles de présentation</p> <p>Les règles pour la présentation des tableaux, figures et annexes sont appliquées.</p>

Contexte d'application

1. Les principaux points de référence

Rappelons d'abord que le critère général retenu pour déterminer le niveau de performance requis de l'élève au sortir du cégep est celui de l'*autonomie* c'est-à-dire la capacité de l'élève d'assumer à la fois l'application et le perfectionnement de ce qu'il a appris.

Il faut, ensuite, réitérer que les niveaux de la compétence langagière ne peuvent pas se définir dans l'abstrait, mais plutôt en regard des exigences spécifiques de chaque niveau scolaire, c'est-à-dire, dans notre cas, en rapport avec la difficulté des contenus et à la complexité des opérations intellectuelles des programmes du niveau collégial.

Nous avons vu, également, que ces exigences ne peuvent se vérifier que dans des productions concrètes, telles que celles décrites d'abord pour le savoir-écrire, puis pour les savoir-lire, écouter et parler.

Enfin, n'oublions pas que les exigences proposées visent les compétences que l'élève doit avoir acquises *au terme* de ses études, et qu'il reste donc à déterminer les objectifs d'apprentissage à partir du terme vers le début de la formation.

2. Les niveaux d'exigence

Les critères de performance proposés sont un minimum général pour tous les élèves dans tous les programmes, et non un maximum, vu que, sur le plan linguistique, des programmes tels que ceux de Lettres et de Techniques de bureautique, par exemple, voudront sans doute poser des exigences particulières.

3. Un but collectif et global

Cette remarque est capitale: les productions, les objectifs et les critères ne s'appliquent pas également à chaque professeur, à chaque discipline et à chaque cours; c'est l'*action d'ensemble* des professeurs et des cours de *tout le programme* qui doit produire la qualité finale et globale de la formation langagière des élèves.

Un corollaire non moins important: il n'est pas nécessaire que tous les critères soient appliqués dans chaque production orale ou écrite; ce qu'on vise, c'est qu'au terme de ses études l'élève ait montré, ici ou là, qu'il peut accomplir l'ensemble des performances requises, cet ensemble étant vérifié à la fin dans une production synthèse.

4. Distinction entre objectif et moyen

Ce texte-ci ne porte que sur les objectifs et leurs critères de réalisation; il ne faut donc pas y chercher certains éléments très importants, mais qui sont de l'ordre des moyens ou de compétences générales. La prise de notes, par exemple, n'est pas un objectif du savoir-écrire, mais un moyen pour atteindre un objectif d'écriture et de maîtrise du

contenu de la matière; de même, le processus de résolution de problèmes relève des habiletés intellectuelles et ne doit pas être confondu avec la rédaction de la solution proposée.

5. La complexité de tout genre de communication

Qu'il s'agisse d'oral ou d'écrit, il n'existe presque jamais une situation correspondant à un genre *pur* de communication, c'est-à-dire où ne se mêleraient pas, plus ou moins, l'informatif, l'argumentatif et l'expressif; en conséquence, chaque professeur ajustera ses critères d'évaluation en fonction des objectifs qu'il aura fixés aux travaux de rédaction.

6. Le besoin pour chacun de s'y reconnaître

Il faut que, dans les genres de productions orales ou écrites proposées (résumé, texte informatif ou argumentatif ou expressif), chaque professeur puisse retrouver au moins une ou deux sortes de travaux qu'il peut faire exécuter par ses élèves.

7. L'utilisation de guides

Sans doute produira-t-on des guides de rédaction et d'élocution pour l'ensemble des élèves, complétés par des directives propres à chaque famille de programmes, de manière à faciliter la tâche du professeur et l'apprentissage des élèves. C'est également dans ces guides que seront précisées davantage les règles de présentation.

8. L'implantation

Il y aura forcément un comité d'implantation qui verra à préciser les modalités, à fournir les moyens et à corriger les erreurs d'aiguillage. Il reste aussi à préciser le partage des responsabilités entre tous les intervenants.

9. Un avertissement important

Le savoir-communiquer ne réside pas uniquement dans la connaissance du code orthographique et grammatical. En effet, la maîtrise de la langue consiste d'abord dans la connaissance du sens des termes propres à chaque discipline, dans l'emploi des tournures syntaxiques usuelles de la discipline et dans la capacité de présenter les concepts selon les modes d'organisation spécifiques de la discipline.

Les professeurs moins familiers avec les subtilités du code linguistique peuvent donc intervenir efficacement sur le plan du savoir-communiquer, puisqu'ils en maîtrisent bien l'essentiel, c'est-à-dire le langage propre à la discipline qu'ils enseignent. Cela n'exclut pas, bien sûr, que tous interviennent aussi, à des degrés divers, sur le plan de la correction orthographique et grammaticale.

10. Une patience élémentaire

Mettre au point la définition des objectifs, des critères d'évaluation et des stratégies pédagogiques dans un domaine aussi complexe que le savoir-communiquer est une entreprise qui requiert plusieurs années d'expérimentation et de révision; dès lors, il va de soi que le présent texte devra être amélioré au cours des prochaines années; il convient donc que nous admettions le caractère imparfait de ce projet d'action et que nous ayons la patience d'en accepter les limites actuelles.

¹ COLLÈGE DE MAISONNEUVE. «L'objectif de formation fondamentale SAVOIR COMMUNIQUER». 3 mai 1993, 17p. On peut en obtenir copie en s'adressant au Service du développement pédagogique du Collège.

² Objectifs de formation fondamentale de Maisonneuve (résumé) :

A. Objectifs généraux

1. Savoir communiquer
2. Savoir penser
3. Savoir apprendre
4. Savoir interagir socialement
5. Savoir assumer des valeurs personnelles et des responsabilités sociales

B. Objectifs de programme

Maîtriser les fondements des disciplines du programme choisi en ce qui concerne les connaissances, les habiletés, les attitudes et les valeurs.

³ Ce sont les travaux de Colette Buguet-Melançon et plus particulièrement sa définition de la notion de maîtrise suffisante de la langue chez les finissants du collégial qui nous ont amené à retenir ce repère essentiel. Voir référence, note 6.

⁴ Nous tenons compte ici de la définition proposée par le Conseil de la langue française en ce qui concerne le niveau de formation langagière qui doit caractériser l'enseignement supérieur, à savoir que ce niveau se caractérise par le fait que la personne devient «en mesure de comprendre et de produire des textes oraux et écrits dont la complexité et la difficulté augmentent proportionnellement à sa scolarisation et à son niveau de formation générale et spécialisée».

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *L'enseignement du français, langue maternelle. Avis à la Ministre responsable de l'application de la charte de la langue française.* Québec, 1987. p. 8

⁵ LEBRUN, Monique. «Vers un modèle intégré des critères de compréhension en lecture au collégial». Thèse de doctorat. Université Laval, Faculté des sciences de l'éducation, 1987.

⁶ Ces quatre documents sont les suivants :

ALVERNO COLLEGE. «Criteria for effective writing». Milwaukee, (WI), Alverno College Productions, 1988.

BUGUET-MELANÇON, Colette. «Document de travail sur la notion de maîtrise suffisante de la langue française chez les étudiants du collégial». Longueuil, Collège Édouard-Montpetit, 1988.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. «Les objectifs terminaux au secondaire et les profils de compétence en production écrite». Document de consultation. 1990.

THE COLLEGE BOARD. *Academic preparation for college : What students need to know and be able to do.* New York, 1983.

⁷ Parmi ces cinq aspects on retrouve les compétences langagières définies par Monique Lebrun : compétence discursive (adaptation à la situation de communication), compétence textuelle (structuration du texte) et compétence linguistique (qualité de la langue).

⁸ Suite à la consultation la catégorie «rapport» a été changée pour celle plus large de textes informatifs (incluant les rapports). Les autres catégories de texte sont restées les mêmes quoique leur définition ait été dans la plupart des cas modifiée et enrichie suite à la consultation.